

## ANNEXE No 1

Q. Examinant la page 13 de votre rapport, je vous demanderai si les phrases que je citerai expriment bien votre opinion au sujet de la conduite de M. Price.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que ce soit une preuve.

M. BARNARD: Le rapport de M. Hill est devant le comité. Avec toute la déférence voulue, je suis d'avis que tout cet interrogatoire est irrégulier.

Le PRÉSIDENT: L'entente portait que, dans le but d'éviter les frais qu'occasionnerait la comparution devant ce comité, de témoins qui demeurent dans la Colombie-Britannique, on demanderait à M. Hill de comparaître et d'identifier les témoignages.

M. CARVELL: Non pas autant les témoignages que le rapport.

Le PRÉSIDENT: Les témoignages qui ont été rendus devant lui.

M. CARVELL: Ainsi que les témoignages, j'entends.

M. BARNARD: M. Carvell espère-t-il que M. Hill affirmerait quelque chose de contraire à son rapport? Voici le rapport, et il est explicite. Je ne comprends pas pourquoi M. Carvell en choisit une partie et demande au témoin ce qu'il pense à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Vous pourriez demander au témoin si son rapport est basé sur les témoignages rendus en sa présence, et s'il est prêt à l'appuyer aujourd'hui, ou bien s'il a appris quelque chose de contraire.

*Par M. Carvell:*

Q. (Il cite un extrait du rapport):—

“ Bien qu'on puisse peut-être excuser Nelson d'avoir conclu l'arrangement, il n'y a aucune excuse de la conduite de Price. Sa cupidité sans scrupule et son manque d'honneur à prostituer l'emploi honorable auquel l'avaient élu ses confrères de l'Association Conservatrice à Victoria sont très regrettables ”.

Vous croyez-vous justifié de formuler cette grave observation en vous appuyant sur les témoignages?—R. Je ne l'aurais pas formulée, si je ne m'en étais pas cru justifié.

Q. Il est exact, n'est-ce pas, que le M. Nelson mentionné était l'inspecteur des dragages en Colombie-Britannique?—R. Oui, c'était le surintendant des dragues.

Q. Votre rapport condamne très sévèrement M. Nelson, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Et lors de cette enquête, M. Nelson a résigné son emploi. Vous n'êtes pas en état d'affirmer si c'est à la suite de l'enquête ou non?—R. Non, à mon retour à Ottawa, j'ai appris sa démission.

Q. Dans votre rapport, vous affirmez que c'était votre intention de recommander au ministère de le destituer?—R. Oui.

Q. Mais il a démissionné, et vous n'avez pas été obligé de faire cette recommandation?—R. Non.

*Par M. McKenzie:*

Q. Pourriez-vous nous dire quel était ce M. Nelson? Je n'en ai jamais entendu parler auparavant.—R. C'était le surintendant des dragues dans la Colombie-Britannique. C'est tout ce que je sais à son sujet.

Q. Vous l'avez tenu responsable de cette sorte de conduite?—R. Certainement.

*Par M. Barnard:*

Q. Vous avez affirmé que M. Kingham était le plus bas soumissionnaire pour l'entreprise M.F., ou bien M.L.?—R. Pour l'entreprise M.F.

Q. Voulez-vous regarder à la page 14 de votre rapport?—R. Oui.

Q. La soumission qui s'y trouve est celle de M. Kingham, n'est-ce pas?—R. Ce n'est pas la première soumission. C'est la deuxième soumission qu'il a transmise.

Q. Quelles ont été les circonstances relatives à ces deux soumissions?—R. Les premières soumissions ont été adressées, je pense, au mois d'avril, et elles ont été transmises à Ottawa vers le 1er mai. Il a éclaté une grève qui a eu pour conséquence la

[H. P. Hill.]